RCS : CAEN
Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00363
Numéro SIREN : 413 394 941
Nom ou dénomination : LAMBERT

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2021 sous le numéro de dépôt 7550

« LAMBERT »
Société par actions simplifiée au capital de 42.352,00 €
Siège social : Rue des Frères Lumière Zone Industrielle Sud 14120 MONDEVILLE
413 394 941 RCS CAEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 26 JUIN 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021)
Le 26 JUIN
A 9 heures 30.

La société ABD FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 96.480 euros
Ayant son siège social : Rue des frères Lumière Zone industrielle Sud 14 120 MONDEVILLE
Immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 814 556 130 RCS CAEN

Représentée par Monsieur Benoît DUHAMEL Président.

Après avoir pris connaissance :

i. Des documents suivants :

- Rapport d'activité établi par le Président
- Rapport spécial établi par le Président sur les conventions réglementées
- Des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 arrêtés par Monsieur Benoît DUHAMEL en qualité de représentant de la société ABD FINANCES Présidente associée.
- Du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Des statuts de la société

ii. De l'ordre du jour proposé par le Président ci-après reproduit :

- .../...
- **Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et non renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant**
- **Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.**

A pris les décisions suivantes relatives à :

.../...

SIXIEME DECISION
Mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'associé unique prend acte que les mandats du Cabinet KRIBS, commissaire aux comptes titulaire et du Cabinet HJ AUDIT et CONSEILS, commissaire aux comptes suppléant arrivent à expiration à l'issue des présentes décisions.

L'associé unique décide :

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices expirant à l'issue des décisions de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;

- de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant en application des dispositions nouvelles de l'article L823-1 al 2 du code de commerce.

SEPTIEME DECISION
Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
La société ABD FINANCES représentée par Monsieur Benoît Duhamel

